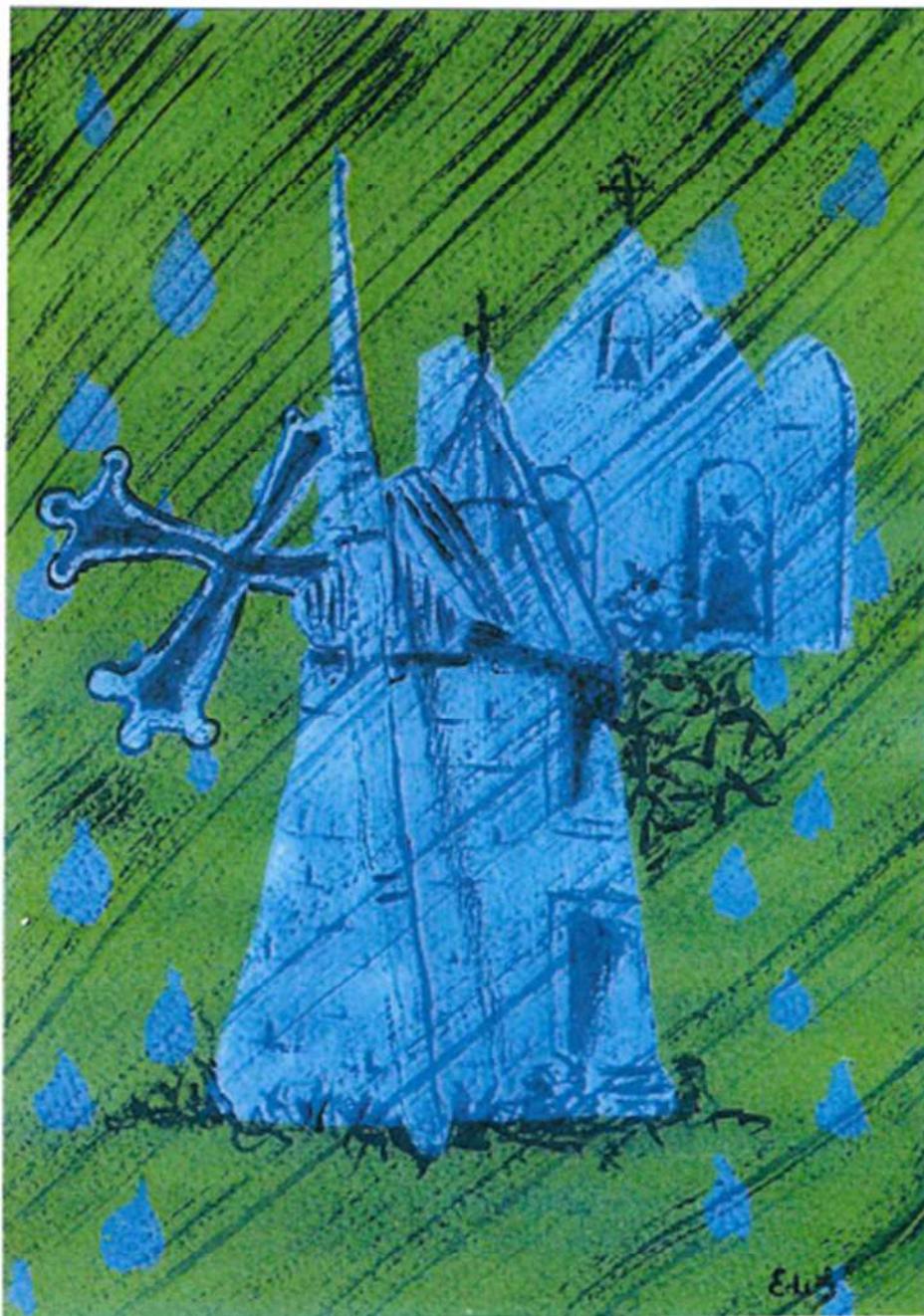


BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2021



CARAGOUDES

HAUTE GARONNE

MOT DU MAIRE

Chères Caragoudaises et Chers Caragoudais,

Cette année 2020 particulièrement éprouvante est terminée.

Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite, perturbante pour les plaisirs simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales ou du quotidien.

Dans ce contexte sanitaire exceptionnel, le 15 mars 2020, vous avez accordé votre confiance à l'équipe municipale que je vous proposais et je vous en remercie. Un conseil renouvelé à 55%.

Je tenais à remercier les cinq conseillers qui n'ont pas souhaité se représenter : Brigitte CANS, Amélie MARTINEZ, Didier AMANS, Bernard CAVALLI, Yvon PUYBUSQUE et tout particulièrement notre ancien maire, Jean-Louis CANCIAN, pour le travail réalisé pendant ses mandatures.

Merci Jean-Louis.

Je me suis présenté pour ne pas laisser notre village sans maire. Personne ne s'est manifesté pour prendre le poste. J'ai donc pris mes responsabilités.

Je tenais à féliciter les 6 nouveaux conseillers pour leurs engagements envers la commune.

Nos fonctions ont été mises en place le 23 mai 2020. Les premières mesures ont été d'ordre administratif et sanitaire. Un dépôt de gerbe au monument aux morts pour marquer la fête du village et la commémoration du 11 Novembre ont pu se tenir à huit clos suite aux directives préfectorales.

Un second point de tri sélectif a été mis en place à Falgayrac, ce qui a permis d'avoir des bacs moins chargés au village, un autre point de collecte est à l'étude. La municipalité a décidé la création du site internet et la numérotation des habitations de notre commune.

Je voudrais tout particulièrement remercier les personnes qui s'occupent des différentes associations. Comité des fêtes, Foyer rural, Belote Caragoudaise, la Chasse de Caragoudes et les nouvelles venues le Francombat et le drive paysan Caragoudais. Ils sont impatients de pouvoir vous accueillir pour reprendre une vie à peu près normale, faite de convivialité et connaissance de l'autre.

Jamais les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonance dans nos esprits. Je ne doute pas que l'horizon s'éclaire et que nous retrouverons rapidement nos petits bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité, qui me manquent tant !

Avec la volonté et le plaisir de retrouver ces instants partagés, je vous souhaite une joyeuse année 2021 !

Jean-Jacques CLARET,
Maire de Caragoudes.



SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

17 janvier

Le Conseil Municipal approuve la modification de la compétence culture exercée à titre supplémentaire par la communauté de communes Terres du Lauragais.

Le bulletin municipal 2020 vient de paraître et sera distribué aux familles de la commune.

28 février

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout de deux délibérations suite à la réunion de l'ESIT du 24 février 2020 : Participation aux frais de fonctionnement 2020 – Création de deux postes à durée indéterminée Adjoint Technique Territorial temps non complet 25 heures.

Le Conseil donne son accord.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école de Tarabel pour l'année 2020 d'un montant de 32 076 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de deux postes en Contrat à Durée Indéterminée, temps non complet de 25 heures par semaine, au Grade d'Adjoint Technique Territorial des Ecoles, école de Tarabel.

M. le Maire présente le bilan comptable de l'exercice 2019 avec l'aide technique de Mme Valérie Claret, secrétaire de mairie.

	Fonctionnement	Investissement
Résultats antérieurs	87 862,46€	1 296.17 €

Recettes 2019	122 416,00 €	9 459,22 €
Dépenses 2019	102 739,67 €	13 093,63 €
Résultats 2019	19 676,33 €	- 3 634,41 €

Résultats cumulés	107 538,79 €	- 2 338,24 €
-------------------	--------------	--------------

Report des dépenses d'investissement		- 66 800,00 €
--------------------------------------	--	---------------

Résultats nets à reprendre	107 538,79 €	- 69 138,24 €
----------------------------	--------------	---------------

Vote : Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité.

Le conseil affecte les résultats de fonctionnement sur l'exercice 2019 :

- + 38 400, 55 € en section de fonctionnement,
- - 69 138, 24 € en Affectation en réserve R 1068 en investissement.

Le compte de gestion de la DGFIP est présenté. Le Conseil approuve le compte de gestion 2019.

Les élections municipales 2020 auront lieu le dimanche 15 mars.

Le comité technique de la SAFER, en date du 27/01/2020 a examiné la candidature de la commune concernant l'achat d'une partie de la parcelle ZK 72. Une nouvelle proposition a été faite pour la candidature de la commune. La superficie de cette parcelle a été réduite. La commune dispose uniquement de 2 ha 06 a 87 ca. Monsieur le Maire a informé la SAFER que la commune souhaite acquérir la superficie de 4 ha comme précisé dans la promesse de vente.

Cette nouvelle proposition de la SAFER fait suite à un recours d'un agriculteur.

23 mai

Installation du nouveau Conseil Municipal par J.L. CANCIAN

Maire

Jean Jacques
CLARET

Adjoints

Marcel MARCHANT

Edith GENSSLER

Conseillers

Matthieu
ASSEMAT

Raymond
BONAFOUS

Frank
DUCOMMUN

Anne LAURENT

Municipaux

Gwenaël MERLIO

Béatrice RACAUD

Sylviane SAVO

Loïc SERAN

Election des délégués et des suppléants aux différentes commissions :

❑ **Commission du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)**

Vote : **A l'unanimité** le conseil municipal nomme comme titulaires : Marcel MARCHANT et Raymond BONAFOUS.

❑ **Commission de l'ESIT (Entente Intercommunale pour la gestion de l'école de Tarabel)**

Vote : **A l'unanimité** le conseil municipal nomme : Jean-Jacques CLARET, Matthieu ASSEMAT, Béatrice RACAUD.

❑ **Commission à la communauté de communes des Terres du Lauragais pour Syndicat Intercommunal pour les Ordures Ménagères de Revel (SIPOM)**

Vote : **A l'unanimité** le conseil municipal nomme : Anne LAURENT et Gwenaël MERLIO.

❑ **Commission au Syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE)**

Vote : **A l'unanimité** le conseil municipal nomme : Édith GENSSLER et Frank DUCOMMUN.

❑ **Commission Communale des Impôts Directs**

A l'unanimité le conseil municipal nomme respectivement

Titulaires : Raymond BONAFOUS, Édith GENSSLER, Gwenaël MERLIO, Loïc SERAN

Suppléants : Matthieu ASSEMAT, Sylviane SAVO, Béatrice RACAUD, Anne LAURENT.

Indemnités des élus

M. le Maire rappelle les délégations de fonction suivante :

1^{er} Adjoint délégué à l'urbanisme

2^{ème} Adjoint délégué à l'environnement et aux espaces verts

A l'unanimité le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités aux élus comme suit, compte tenu de la nouvelle loi « engagement et proximité » attribuant une augmentation de 50% de la dotation pour les élus :

- **Maire** : 22,30 % de l'indice (taux à appliquer d'office 25,50 %)
- **1er Adjoint** : 5,95 % de l'indice (taux maximum autorisé 9,9 %)
- **2e Adjoint** : 3 % de l'indice (taux maximum autorisé 9,9 %)

Taux d'imposition pour l'année 2020

Vote : **A l'unanimité** le conseil municipal vote le maintien des taux actuels inchangés

Taux (%)	2019	2020
Taxe foncier bâti	10,46 %	10,46 %
Taxe foncier non bâti	65,07 %	65,07 %

Nomination d'un correspondant DEFENSE

Vote : **A l'unanimité** le conseil municipal nomme Frank DUCOMMUN.

Travaux sur la RD 54 Le Village suite aux intempéries

Suite à des travaux mandatés par ENEDIS, une buse a été endommagée occasionnant des coulées de boues sur la voie publique et les propriétés qui jouxtent suite à de fortes précipitations.

Le devis de TP NEROCAN s'élève à 2 536,50 € HT. Une réclamation sera déposée auprès d'ENEDIS pour demander la mise en jeu de leur assurance.

10 juillet

CHOIX d'une entreprise pour renouvellement du matériel informatique du secrétariat de mairie

Monsieur le Maire présente plusieurs devis.

Vote : La société SILITEO a été retenue **à l'unanimité** pour le devis d'un montant de 1 258, 25 € HT soit 1 509, 90 € TTC.

ESIT Election du Président et du Vice-Président

Lors de la réunion de l'ESIT du 29 juin 2020, Mme Sylvie VIVIES a été élue Présidente et M. Nicolas TIRARD-COLLET a été élu Vice-Président de l'Entente Intercommunale pour la gestion de l'Ecole de Tarabel.

Vote : **A l'unanimité** le conseil approuve cette délibération.

ESIT Demande de dérogation scolarisation hors RPI

Lors de la réunion de l'ESIT du 29 juin 2020, une famille de Toutens déménageant sur la commune d'Escalquens a demandé une dérogation pour continuer la scolarité de leurs deux enfants à Tarabel.

La commune d'Escalquens a la capacité d'accueillir ces enfants et refuse donc de participer aux frais de fonctionnement de l'ESIT.

L'ESIT a refusé cette demande de dérogation.

Vote : **A l'unanimité** le conseil approuve cette délibération.

ESIT Choix entreprise de nettoyage pour l'école élémentaire

Lors de la réunion de l'ESIT du 29 juin 2020, Mme la Présidente a exposé à l'assemblée le besoin de prendre une entreprise de nettoyage pour l'école élémentaire à la rentrée de septembre 2020. Le montant de cette prestation est de 440 € HT pour une durée de 4 mois, à raison de 2 heures par jour. Cette solution permettra le remplacement d'un agent territorial polyvalent.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas approuver cette décision.

Vote : **4 pour, 5 contre, 1 abstention**

Référent pour la plante AMBROISIE

Vote : **A l'unanimité** M. Loïc SERAN a été désigné comme référent pour la commune.

24juillet

Budget 2020

Vote : Le budget 2020 est présenté et voté **à l'unanimité**.

Budget 2020	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	164 699, 43 €	164 699, 43 €
Investissement	83 775, 24 €	83 775, 43 €

Réfèrent « Moustique tigre »

Vote : **A l'unanimité** M. ASSEMAT Matthieu a été désigné comme référent pour la commune.

Réfèrent TRIFYL

Vote : **A l'unanimité** Mme LAURENT Anne a été désignée comme référente pour la commune.

Comptes rendus des réunions intercommunales

Terres du Lauragais 15 et 16 juillet. Elections du Président : M. PORTET Christian a été élu ainsi que 12 Vice-Présidents.

SDEHG commission territoriale de Montgaillard Lauragais le 23 juillet Election du Président Mme LATGE Maire de Mauremont. Le SDEHG compte 245 délégués en 52 commissions territoriales.

Tri sélectif

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de création de points de collecte supplémentaires pour le tri sélectif. M. PAGES, responsable du SIPOM, propose trois points de collecte sur la commune : Falgayrac au niveau de l'abri bus, à proximité du Moulin et au chemin communal le long du domaine La Croix.

L'implantation des parcs est prise en charge par le SIPOM. Le coût est d'environ 60 € le mètre qui est répercuté sur le taux des Ordures Ménagères des habitants, représentant une faible augmentation.

Le conseil décide de prévoir en priorité le point de collecte à Falgayrac. Des travaux d'aménagement seront nécessaires (stabilisation du bas-côté de la route).

11 septembre

Elections d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT de la communauté de communes des Terres du Lauragais.

Monsieur CLARET Jean-Jacques se présente membre titulaire.

Monsieur MARCHANT Marcel se présente membre suppléant.

Vote : **A l'unanimité**, M. CLARET Jean-Jacques et M. MARCHANT Marcel sont élus représentants à la CLECT des Terres du Lauragais.

Proposition de membres à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe le Conseil, suite à un message de la DGFIP, qu'il convient d'annuler et de remplacer la délibération du 5 juin 2020 concernant la proposition de membres à la Commission Communale des Impôts Directs CCID.

Monsieur le Maire propose 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

Vote : La délibération est approuvée **à l'unanimité**.

Comptes rendus des réunions intercommunales

SIPOM Mme Anne LAURENT fait un compte rendu et informe le Conseil de l'installation du bureau. Il a été voté une exonération d'une taxe pour les entreprises.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de l'invitation à l'Assemblée Générale de l'association AILES (association intervenant pour l'entretien des locaux de la mairie).

Une réclamation a été effectuée concernant cette prestation, car l'association n'est pas intervenue depuis début février.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Trésorerie Lanta Caraman devrait être un centre de proximité pour les collectivités territoriales et les contribuables devront s'adresser au SIP de Ranguel pour le recouvrement de l'impôt et l'accueil, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil les travaux prévus du Pool Routier 2020 :
VC 6 La Place - VC7 Prasigaut - VC10 Cammas

L'aménagement du point de collecte du tri sélectif à Falgayrac a été réalisé. Monsieur le Maire remercie M. AMANS Didier, M. MARQUIER Alain et M. SERAN Loïc pour leur implication à la réalisation de ces travaux.

Les travaux concernant le regard, au lieu-dit En Chot, sur la RD54 Le Village, ont été commandés.

Monsieur le Maire et Monsieur SERAN ont eu un entretien avec M. CHAMBER de la SAFER concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle ZK72.

20 novembre

Transfert du Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes Terres du Lauragais –
décision d'opposition.

Vote : **A l'unanimité**, le conseil s'oppose au transfert du Plan Local d'urbanisme à la communauté de communes Terres du Lauragais et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cette affaire.

ESIT Contrat entretien entreprise de nettoyage école élémentaire de Tarabel.

Renouvellement du contrat avec la société Point Nett à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021, pour une durée de 2 heures par jour.

Vote : Le conseil valide la délibération, **9 voix pour et 2 voix contre**.

ESIT remplacement disjoncteur général coffret électrique.

Suite à la visite du bureau de contrôle VERITAS il est nécessaire de remplacer le disjoncteur général. L'ESIT a retenu le devis de la société SERVICES et PROTECTIONS pour un montant de 2 083,60 € HT.

Vote : **A l'unanimité**, le conseil valide le devis de la société SERVICES et PROTECTIONS.

ESIT Renforcement des prises électriques dans le bureau des Maîtres.

L'ESIT, suite à la visite du bureau de contrôle VERITAS, propose de valider l'ajout de deux prises électriques dans le bureau des Maîtres pour un montant de 700 € HT avec la société SERVICES et PROTECTIONS.

Vote : Le conseil municipal s'oppose à ce devis, **10 voix contre et 1 abstention**.

ESIT remplacement des robinets salle de plonge et cuisine.

L'ESIT doit procéder au remplacement des robinets de la salle de plonge et de la cuisine. L'ESIT a retenu le devis de la société STIC pour un montant de 1 130 € HT.

Vote : Le conseil valide le devis, **09 voix pour et 2 abstentions**.

Comptes rendus des réunions intercommunales

SIPOM

Une prime spéciale COVID19 a été instaurée pour les agents.

Augmentation de la taxe d'activité polluante.

ESIT

Compte rendu de la réunion du 28 septembre 2020. Les délégués ont demandé d'avoir au moins deux devis pour tous les travaux concernant l'école.

Les travaux d'investissement sur l'éclairage et le changement des volets sont terminés.

Des fissures apparaissent à la jonction de l'extension de l'école. Un dossier a été déposé à l'assurance.

Point Travaux

Les travaux prévus au Pool Routier 2020 ont été effectués.

VC 10 Cammas – VC 6 La Place – VC 7 Prasigaut et emplacement tri sélectif Falgayrac

Curage du fossé en Clausolle VC 3.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il garde les pouvoirs de polices spéciales pour la voirie communale et SMEA - RESEAU31.

Le pouvoir de polices spéciales pour les déchets est transféré au SIPOM. Le syndicat dispose de deux agents assermentés afin de pouvoir verbaliser l'incivisme.

Un compte rendu du conseil d'école est présenté.

Monsieur le Maire informe le conseil sur le projet de numérotation des habitations. Le dossier concernant les démarches administratives sera envoyé à tous les membres du conseil.

L'association de prévention routière demande une subvention pour 2021. Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

Une demande d'emplacement de stationnement de taxi a été formulée. Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courrier a été envoyé à la Direction de la Voirie Départementale pour la demande de ralentissement au lieu-dit La Paillasse et l'élargissement de la voie communale « Les Pibouls ». A ce jour, la commune n'a pas eu de réponse.

Monsieur le Maire fait part de l'appel à candidature au Conseil de Développement de la communauté de communes des Terres du Lauragais.

La décision du Tribunal Administratif de Toulouse concernant le contentieux en urbanisme sur un terrain non constructible et la révision de la Carte Communale a été rendue. Le Tribunal Administratif rejette le recours déposé par l'administrée et rejette la demande d'indemnisation faite par la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'effondrement du parapet du pont En Clausolle. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et ces dégâts ne sont pas pris en charge par l'assurance communale. La sécurisation du lieu a été mise en place par le service voirie des Terres du Lauragais. La commune pourra procéder aux travaux de remise en état sans avoir l'obligation de les intégrer dans le Pool Routier.

Une réunion avec la SAFER s'est tenue concernant l'achat d'une partie de la parcelle ZK72. La commune obtiendrait une partie de cette parcelle (environ 2 000 m²) en continuité de la salle des fêtes avec accès au fossé. La commune acquerrait le chemin d'accès aux parcelles.

Deux projets sont présentés pour le jardin du souvenir et du columbarium. L'implantation de ce monument est prévue au cimetière du haut. Deux devis sont présentés.

11 décembre

Projet Numérotation des rues

Intervention de Mme PHELEP, agent de la Poste. Elle présente le concept et la proposition de travail en collaboration avec la Mairie pour la numérotation des rues.

Cette numérotation et dénomination des rues va devenir nécessaire dans un futur proche : elle permettra de faciliter la livraison de colis, l'intervention des secours et l'identification précise des habitations pour l'arrivée de la fibre.

Le Conseil est favorable, à l'unanimité, pour doter la Commune de numéros.

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette étude au budget 2021.

Il est demandé une simulation de la 2^{ème} partie du projet pour avoir une idée du coût correspondant à l'achat de panneaux et des numéros.

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais

Des changements de statuts ont été opérés.

Vote : **A l'unanimité**, le Conseil valide ces changements.

ESIT Installation de 6 vidéoprojecteurs

Deux devis sont présentés : un à 1 908 € HT et un autre à 3 100 € HT pour l'installation des 6 vidéoprojecteurs. Cette installation consiste à tirer l'alimentation des 6 vidéoprojecteurs depuis le coffret électrique, la pose au plafond et l'alimentation en HDMI jusqu'aux ordinateurs.

Vote : **A l'unanimité**, le Conseil vote pour le devis à 1 908 €.

ESIT Travaux de rajout de 2 prises de courant bureau des maîtres

Les travaux ont été réalisés à la demande de la Commune de Tarabel malgré l'opposition de deux communes.

La Présidente de l'ESIT demande à ce que cette délibération soit représentée aux Conseils Municipaux pour approbation afin d'être en conformité avec les statuts de l'Entente. Elle assure par ailleurs, que la Mairie de Tarabel, ne fera plus effectuer de travaux dès lors qu'une des 6 communes sera contre.

Vote : **A l'unanimité**, le conseil valide les travaux.

ESIT Création d'un CDD de 20 h/semaine

Une création de poste d'agent polyvalent en CDD pour une durée de 20h/semaine est demandée pour répondre à l'absentéisme en cas de besoin.

Ce poste pourra être utilisé partiellement ou en totalité en fonction des besoins.

Vote : Le conseil municipal valide cette création de poste à **l'unanimité**.

Indemnité de percepteur principal

L'Etat prend en charge une partie de l'indemnité du percepteur principal. La somme restant à charge est de 30,49 €.

Vote : **A l'unanimité**, le conseil valide cette somme.

Soutien au maintien de la perception de Caraman

Vote : Le Conseil vote pour le maintien de la perception de Caraman à **10 voix pour et une abstention**.

Comptes rendus des réunions intercommunales

ESIT

Exposition des futurs travaux à entreprendre pour le maintien en l'état des écoles (infiltration d'eau dans les sanitaires, rajout de toilettes pour les garçons, rajout de parois séparatrices entre les WC et la pose d'un revêtement de sol avec rebord pour protéger les murs).

Compte rendu des délibérations de l'ESIT.

Les enseignantes ont fait la demande pour la rentrée 2022 de passer à un rythme de 4 jours par semaine.

Une augmentation du coût de la garderie et de la cantine sont à prévoir en 2021.

Point SAFER

Une nouvelle réunion a eu lieu pour présentation du nouveau découpage évoqué lors de la réunion précédente. Les présents sont d'accord sur le projet présenté. La Mairie obtiendrait un peu moins de 2 ha sur la vente des terrains.

Une nouvelle étude de bornage est prévue début janvier et la SAFER prend en charge financièrement cette réalisation.

Questions diverses

Location Ancienne Ecole : Un problème d'eau chaude nécessite l'intervention d'un plombier. Il faudrait prévoir d'installer un réducteur de pression soit sur l'arrivée générale du circuit d'eau, soit sur le ballon d'eau chaude en lui-même.

Un courrier de demande de don a été réceptionné en Mairie pour soutenir la recherche sur la Sclérose en Plaque. Le Conseil décide de ne pas donner suite à ce courrier.

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente la procédure pour une reprise de concessions funéraires abandonnées.

Le Conseil réfléchit sur la mise en place d'un caveau d'emprunt (dépositaire).

Monsieur le Maire fait appel à trois volontaires pour travailler sur le projet d'adressage. Trois élus se sont présentés : Frank DUCOMMUN, Gwenaël MERLIO, Raymond BONAFIOUS.



ELECTIONS MUNICIPALES du 15 MARS 2020

Les élections municipales se sont déroulées le 15 mars 2020.

195	Electeurs
128	Votants
125	Exprimés
63	Majorité absolue
3	Blancs
65 %	Taux de participation

Fonction	NOM Prénom	Suffrages obtenus	Pourcentage
Maire	CLARET Jean Jacques	119	93 %
Premier Adjoint	MARCHANT Marcel	119	93 %
Deuxième Adjoint	GENSSLER Edith	121	94 %
Conseillère	LAURENT Anne	117	91 %
Conseiller	DUCOMMUN Frank	121	94 %
Conseillère	RACAUD Béatrice	122	95 %
Conseiller	BONAFIOUS Raymond	121	94 %
Conseiller	MERLIO Gwenaël	121	94 %
Conseiller	ASSEMAT Matthieu	121	94 %
Conseillère	SAVO Sylviane	119	93 %
Conseiller	SERAN Loïc	116	91 %

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont accordées leur confiance.

ETAT CIVIL 2020

Naissances

BOUZZEDI Issam	12/11/2020
----------------	------------

Mariage

BRAS Yannick et LESTAGE Elodie	27/06/2020
--------------------------------	------------

Décès

LE MORVAN Michel	03/01/2020
PENAVAYRE Clémence	17/02/2020
POTOCKI Jean	02/10/2020

Nouveaux Caragoudais

Famille LAPORTE – GUAQUIER	Falgayrac
Mme PIMOUNET Régine	Falgayrac
Famille BRAS Yannick	La Paillasse

Nous leur souhaitons la Bienvenue

ACTUALITES

27 Janvier – Vœux du Maire

Vœux de Jean-Louis CANCIAN, Maire, entouré de ses deux adjoints (Mme LAURENT Anne et Mr AMANS Didier) et des présidents d'associations :

Mme Monique FRAT – Belote Caragoudaise

Mme BERGE-NGUYEN – Comité des Fêtes

Mr Marc SOULIE – Association Chasse

Mme GENSSLER – Foyer Rural



6 Septembre – Fête locale – Dépôt de gerbe aux Monuments aux Morts



11 Novembre

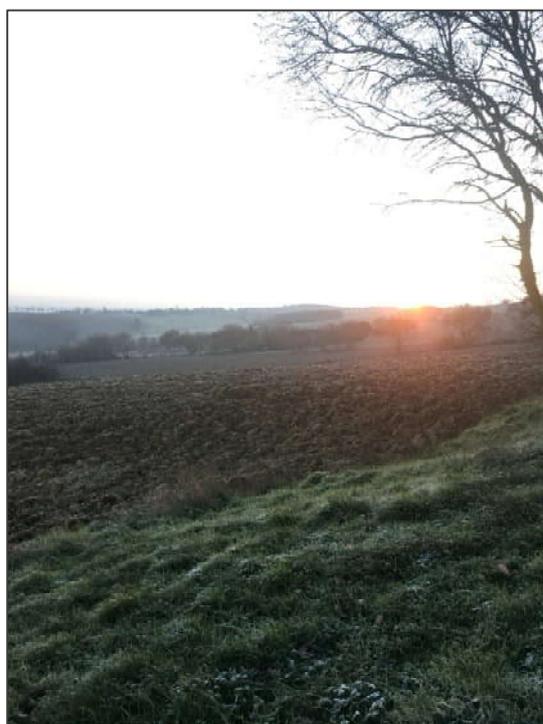
Malgré le confinement, la Préfecture avait autorisé les Elus à commémorer le 11 novembre. C'est donc dans la plus stricte communion que nous avons déposé une gerbe à la mémoire des combattants disparus.



Quelques photos de Caragoudes



Le village sous le brouillard



Premières gelées du matin

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de Mairie :

Mardi de 15h à 19h

Vendredi de 9h à 12h

☎ : 05.61.83.79.06

✉ : mairiecaragoudes@orange.fr



Prêt de la salle des Fêtes

La salle des Fêtes peut être louée à toute personne de la commune qui en fait la demande.

Les conditions sont les suivantes :



- Déposer sa demande en Mairie au moins **trois mois avant la date** retenue
- Fournir une **attestation d'assurance** responsabilité civile afin de couvrir les dommages éventuels
- Verser une **caution** de 305 € dans tous les cas
- **Signer une convention** d'utilisation rappelant les conditions de prêt
- **Payer les frais de fonctionnement** définis :

ETE : du 01/05 au 31/10	50 €
HIVER : du 01/11 au 30/04	70 €

Recensement dans le cadre de la Défense Nationale

Tous les Français atteignant l'âge de seize ans doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Au terme du décret du 29 mars 2002 (parution au Journal Officiel du 3 avril 2002), ils disposent d'un délai de trois mois, à compter de leur date d'anniversaire, pour accomplir cette démarche. Cette dernière est indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou un concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pacte Civile de Solidarité (PACS)

Un décret publié au Journal Officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un PACS doivent, depuis le 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de PACS en s'adressant :

- Soit à l'officier d'état Civil de leur commune de résidence
- Soit à un Notaire

Listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018.

En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

L'inscription peut également se faire en ligne sur le site Service public.fr.

Démarches administratives

Les demandes de carte d'identité et de passeport doivent s'effectuer dans une Mairie équipée d'une station biométrique. Les Mairies les plus proches sont : Lanta, Villefranche de Lauragais, Revel, Montgiscard.

Il est vivement recommandé de prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Collecte des Ordures Ménagères

La collecte des Ordures Ménagères a lieu le **LUNDI MATIN**.
Vous pouvez sortir vos containers le dimanche soir, de préférence.

Quand un lundi est un jour férié, la tournée de remplacement a lieu le mardi matin. Dans ce cas, nous vous conseillons de sortir vos ordures le lundi soir.

Tri sélectif

Arrivée d'un nouveau point de collecte du tri sélectif au Hameau de Falgayrac.

Trois containers de recyclage du carton, métal, papier et un container verre ont été installés après quelques travaux d'aménagement de la chaussée situé à l'arrêt de bus.

D'autres points sont à l'étude avec le SIPOM de Revel pour désengorger le point de collecte au centre du village.



Broyage des végétaux

Le SIPOM s'est doté d'un service de broyage de végétaux à destination des communes et des particuliers.

La prestation s'effectue sur RDV après inscription auprès du secrétariat du SIPOM : **05 62 71 22 83**. L'agent en charge du broyage prend ensuite RDV avec les habitants concernés pour une visite sur place afin de vérifier l'accessibilité du terrain et une estimation du gisement si besoin.

Le service est ensuite facturé au bénéficiaire du service.

Pour les particuliers : 50 € la 1^{ère} heure et 30 € les suivantes.

Il y a également la possibilité payante de demander deux agents du SIPOM.



Déchèterie



La Déchèterie de Caraman vous accueille tous les jours du mardi au samedi

De 9h à 12h et de 14h à 18h

Route de Cambiac, 31460 CARAMAN



Déchets acceptés

Avant de vous rendre à la déchèterie, vérifiez ci-dessous que vos déchets soient bien pris en charge.

Déchets ménagers	Oui
Textiles	Non
Bois	Oui
Cartons et papiers	Oui
Déchets d'entreprises	Oui (payant)
Gravats	Oui
Déchets verts	Oui
Déchets Amiantés	Non
Batteries usagées	Oui
Piles usagées et accumulateurs	Oui
Déchets électriques Hors d'usage	Oui
Encombrants ménagers divers	Oui
Pneumatiques usagés	Non
Déchets Diffus Spécifiques	Non

INFORMATIONS PRATIQUES

SECOURS :



depuis un téléphone mobile



SAMU



GENDARMERIE



POMPIERS

- ✚ Gendarmerie Nationale
Route de Villefranche – 31460 CARAMAN 05.62.18.70.10
- ✚ Centre de Secours SDIS (Pompiers)
Boulevard Galliéni – 31460 CARAMAN 05.61.83.18.98

ECOLE :



- ✚ Groupe Scolaire Michel BONNERY (www.ecole.tarabel.fr)
Ecole Maternelle de Tarabel : 05.61.83.28.88
Ecole Elémentaire de Tarabel : 05.61.83.16.70
- ✚ Collège François Mitterrand de Caraman : 05.62.18.82.50
<https://francois-mitterrand.ecollege.haute-garonne.fr/>
- ✚ Lycée de Saint Orens de Gameville : 05.61.00.10.10
<https://pierre-paul-riquet.mon-ent-occitanie.fr/>

ADMINISTRATIF :

☚ **Communauté de Communes des Terres du Lauragais** 05.31.50.45.50



73 avenue de la Fontasse – 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
www.terres-du-lauragais.fr

☚ **SIEMN – Eau potable** 05.62.18.62.62



Zone d'activité de Lourman – 31460 MAUREVILLE
Fax : 05.62.18.62.63
www.siemn31.fr

☚ **Syndicat des Ordures Ménagères (SIPOM)** 05.62.71.22.83



Chemin de la Pomme – 31250 REVEL
www.sipom.fr et www.trifyl.fr

☚ **Trésor Public** 05.61.83.10.64



23 cours Alsace Lorraine – 31460 CARAMAN

☚ **EDF Accueil**

ERDF Dépannage Urgence 24h/24 et 7j/7 0 972 675 031
ERDF Accueil Raccordement Electricité 0 810 203 835



☚ **Site officiel de l'Administration Française**

www.service-public.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROTEGEONS-NOUS DES MOUSTIQUES

Il existe différents types de moustiques, dont l'*Aedes albopictus*, qui est aussi appelé moustique « tigre » à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes. Le moustique tigre est avant tout source de nuisance : il pique le jour et sa piqûre est douloureuse. Il peut aussi dans certaines conditions particulières, transmettre la dengue, le chikungunya et le zika.

Le moustique tigre est aujourd'hui implanté et actif dans les 13 départements de la région Occitanie.

LE MOUSTIQUE TIGRE



1 . Le reconnaître



Silencieux et diurne,
il pique plutôt le jour

0,5

De petite taille, il mesure
moins de 0,5 centimètre !



Il est rayé blanc et noir

2 . Prévenir sa prolifération



Détruire les lieux de ponte : vider puis
retourner seaux, coupelles, vases...



Éliminer les lieux de repos du
moustique en entretenant son jardin



Favoriser le développement de ses
prédateurs : hirondelles, libellules,...

3 . S'en protéger



Porter des vêtements longs,
amples et clairs



Utiliser des répulsifs cutanés en suivant
les précautions d'emploi indiquées



Utiliser des moustiquaires

Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ?

Le moustique qui vous pique est né chez vous ! Près de nos maisons, les moustiques trouvent :

- de la nourriture pour leurs œufs, en nous piquant,
- des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes,
- des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Le moustique tigre est fortement affilié à l'homme et il vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu. Il a besoin de petites quantités d'eau stagnante pour se développer : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau. Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est également nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Signalement

Vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous? Signalez-le !

- www.signalement-moustique.fr
- application mobile : iMoustique

Déclarer la détention de volailles

Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, il est nécessaire de connaître chaque détenteur d'oiseaux.

Un recensement des détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur est organisé. Il permet de détecter le plus rapidement possible les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas.

POUR QUI

Les détenteurs non commerciaux de volailles (basse-cour) et autres oiseaux captifs élevés en extérieur.

COMMENT

Vous pouvez vous faire recenser :

- auprès de votre mairie en retournant le formulaire CERFA n° 15472*02 complété, daté et signé à votre mairie ou
- en ligne, en renseignant le formulaire dématérialisé.
<https://agriculture-portal.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/>

Vous devez signaler à votre vétérinaire ou à la Direction départementale en charge de la protection des populations (DDPP/DDCSPP) toute mortalité ou comportement anormal de vos oiseaux.



Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

À DESTINATION DES DÉTENEURS DE VOLAILLES OU AUTRES OISEAUX CAPTIFS DESTINÉS UNIQUEMENT À UNE UTILISATION PERSONNELLE, NON COMMERCIALE

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- **Réaliser un nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

→ Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.	détergent ou désinfecter-les. Aucune saoullure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
→ Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.	→ Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
→ Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au	→ Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :
CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

Association Communale de Chasse Agréée

Chères Caragoudaises, Chers Caragoudais,

Nous venons de vivre une année 2020 des plus étranges et inquiétantes qui soit, cette menace sanitaire pesant sur nous, nos familles et nos proches.

Des périodes de confinement que nous n'avions jamais connu, une vie remodelée ont fait que nous avons été un peu éloignés des terrains habituels.

La période de confinement au printemps aura certainement eu de bons résultats sur nos animaux sauvages en termes de reproduction et de quiétude, la seconde période nous a privé de quelques journées pour exercer notre passion.

Une alerte nous a été lancée à l'automne sur une mortalité étrange de lièvres, des prélèvements ont été effectués et des analyses sont toujours en cours sans que nous en ayons le résultat au moment d'écrire ces mots.

2021 qui se profile sera certainement marquée par des changements dans le courant de l'année.

Cette année encore, nous restons à votre écoute et à votre disposition pour vous aider si vous avez besoin d'aide en cas de dégâts.

Depuis de nombreuses années notre priorité a toujours été basée sur l'écoute, le respect et une communication la plus proche possible avec tous les acteurs et utilisateurs de nos territoires ruraux.

L'ensemble de nos chasseurs y est sensible et nous veillerons toujours à poursuivre ce travail qui nous permet aujourd'hui de vivre en totale harmonie nos passions communes.



Cette année encore et plus que jamais les chasseurs CARAGOUDAIS vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé et vous souhaitent une TRES BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2021.

Comité des Fêtes de CARAGOUDES

Chères Caragoudaises, Chers Caragoudais,

2020, une année que nous avons envie d'oublier, une année blanche pour ce qui concerne notre association, elle ne nous a pas permis d'organiser une seule manifestation ! Seuls les vœux de notre ancien maire, Jean-Louis CANCIAN, nous ont permis de nous retrouver autour de la traditionnelle galette des rois le 27 janvier 2020. Nous ne le savions pas à ce moment-là ... mais notre sort en était scellé pour le reste des jours suivants.

Alors, nous allons tourner cette page vide, pour en lire une autre, qui nous l'espérons de tout cœur, sera bien plus remplie, festive, joyeuse et libérée. Nous avons toujours dans nos esprits de nombreuses idées à vous proposer pour vous divertir et vous permettre de vous retrouver autour d'une table, d'un carton de loto, d'un verre, d'une boule de pétanque, d'un podium, d'une troupe de spectacle ... pourvu que nous puissions vous faire ces beaux cadeaux en 2021.

Au nom de l'ensemble des membres du comité des fêtes, je vous souhaite de vivre 2021 autrement et surtout dans la joie et la sérénité auprès de tous ceux qui vous sont chers.

La présidente, Muriel Bergé-Nguyen

L'équipe 2020 dans un monde parallèle ...



L'équipe 2020 dans la vraie vie ...



La BELOTE CARAGOUDAISE

Chers Caragoudaises et Chers Caragoudais,

Notre association a vu le jour en septembre 2019.

Notre premier concours a eu lieu le 4 septembre.

Quelle joie de pouvoir instaurer une nouvelle dynamique !

Tous les mercredis, ce sont régulièrement entre 35 et 40 équipes qui s'affrontent pour raffler les premiers lots, essentiellement composés de viande. Les dernières équipes ne repartent pas les mains vides, elles sont récompensées par un filet garni qui peut être à thème suivant la saison. La convivialité et la bonne humeur règnent dans la salle et c'est avec plaisir que les « beloteurs » se retrouvent tous les mercredis.

Après 7 mois et demi d'activité très prometteuse et riche de rencontres sociales, nous avons été contraints, à grand regret, de mettre un terme à nos rendez-vous hebdomadaires.

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer la date de reprise des concours.

Sachez que nous sommes impatients de vous revoir !

La Belote Caragoudaise en profite pour vous présenter ses meilleurs vœux pour 2021, la santé avant tout.



Le Bureau



Les petites graines d'Esprit Cabane

Les petites graines d'Esprit Cabane est une association collégiale de loi 1901, créée avec enthousiasme en novembre dernier par Lise, Sonya, Virginie et Anaïs.

L'association, hébergée par Esprit Cabane, La Place, à Caragoudes, propose un lieu coopératif.

Rencontrer – apprendre – transmettre - partager – fabriquer.

Notre ambition : semer des graines dans une démarche éco responsable.

« Penser global, agir local ». Oui mais comment ?

Nous avons choisi 2 axes d'actions :

1/ Le vivre-ensemble avec des temps d'échange animés par des bénévoles et/ou des professionnels autour de :

- L'art et la culture : ateliers couture, arts plastiques, théâtre, photo...
- La famille : jeux, contes, ateliers parentalité...
- La nature/ l'environnement : recyclage, zéro déchet, fabrication de cosmétiques maison, sorties nature...
- Les échanges/ la solidarité : soirées débat, trocs, collectes

2/ L'alimentation :

Plusieurs ventes directes sont déjà en place sur Caragoudes afin de favoriser une économie éthique et durable.

- Le drive Paysan : livraison hebdomadaire de produits frais, locaux et bio : légumes, pommes, pains, fromages, tisanes, vins, viandes, oeufs, produits de la ruche...

- Le Groupement Pastel : groupement d'achat trimestriel coopératif, pour les produits bio, mais longue conservation (huiles, farines, légumineuses, jus de fruits, vins, bières, papier toilette, café solidaire du Chiapas, sucres...)

- Bioespuna : commande mensuelle de produits bio et éthiques andalous (mangues, avocats, huile d'olive, grenades, agrumes...) (www.bioespuna.eu/)

N'hésitez pas à nous contacter dès à présent pour nous rencontrer, nous soumettre vos idées, vos envies ou prendre des infos !

A très vite.

Lise, Sonya, Virginie et Anaïs

Contact : lespetitesgraines@protonmail.com

06-76-67-55-92



FOYER RURAL DE CARAGOUDES

Chers Caragoudais, Caragoudaises,

Le foyer rural vous présente ses vœux de bonheur et de santé pour 2021 en espérant que nous pourrions reprendre toutes nos activités très vite.

Cette année nous avons reçu, à la bibliothèque 300 nouveaux romans récents, et nous espérons que vous pourrez en profiter prochainement.

Les séances de sport reprendront dès que possible, nous avons la chance d'avoir en plus de la gymnastique des cours de postural ball animés par Lydie.

Lorsque la situation le permettra nous pourrions nous retrouver :

A la bibliothèque Le mardi de 17 h. à 19 h.

Le premier samedi de chaque mois de 10 h. à 12 h.

A la gymnastique ; Le jeudi de 19 h. 30 à 20 h. 30

Aux séances de postural ball. Le jeudi de 20 h 30 à 21 h. 30

Pour les échecs vous pouvez toujours contacter Marcel.

Pour tout renseignement concernant les activités du Foyer Rural :

edith.genssler@sfr.fr

« Le foyer rural fonctionne pour vous et avec vous mais ne peut rien faire sans vous.



Prenez soin de vous.

Un art martial :

Le FRANCOMBAT est une école Française de stratégie et de défense qui existe depuis 1981.

La stratégie du FRANCOMBAT est basée sur les notions de mobilité et de gestion de la distance.

Tout est travaillé au plan physique, technique et mental. Ainsi préparé le pratiquant développe la confiance en soi et la maîtrise de soi.

Le FRANCOMBAT pour tous :

Simple d'apprentissage, technique et très efficace en situation réelle, le FRANCOMBAT est accessible à toutes les populations. Jeunes et moins jeunes, femmes et hommes, sportifs et néophytes, ...

Le club et ses activités :

Le club « FRANCOMBAT Lauragais » accueille 25 adhérents, qui par leur engagement et leur assiduité, ont activement participé à développer un état d'esprit familial et convivial. Ces valeurs sont importantes pour nous tous.

Afin d'enrichir l'apprentissage, le club organise régulièrement des stages de perfectionnement, des démonstrations ou des rencontres interclubs.

Les cours ont lieu :

- Le lundi soir de 19h30 à 20h45
- Le samedi matin de 10h00 à 11h30.

A votre service :

Frank et Thomas (enseignants) et Camille, Isabelle et Mickaël (prochainement initiateurs du club) ainsi que tous les membres, se tiennent à votre disposition pour toute question ou pour tout complément d'information.

AU PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR



MEILLEURS VOEUX



BONNE ANNEE 2021